

Toute demande d'information particulière, relative à l'adhésion, doit être adressée par écrit au Trésorier National :
SNETAA – 74 rue de la Fédération – 75739 PARIS Cedex 15
ou par mail : tresoriernationalsnetaa@orange.fr

Métropole

ADHEREZ, RE-ADHEREZ SYNDICALISATION : LE PAIEMENT EN 10 FOIS ! (par prélèvement automatique)

POUR ADHERER – RE-ADHERER

- **Adhésion – Ré-adhésion par chèque** : remplissez le bulletin de pré-syndicalisation et joignez le chèque correspondant.
- **Adhésion – Ré-adhésion en prélèvement automatique (pour la première fois)** : remplissez les bulletins d'adhésion et de prélèvement ; signez l'autorisation de prélèvement en bas du document de prélèvement et joignez un RIB.
- **Renouvellement d'une adhésion effectuée par prélèvement automatique** : *le renouvellement est automatique (reconduction tacite)*, signalez nous d'éventuels changements :
 - coordonnées personnelles (adresse, mail, téléphone, ...),
 - professionnels (établissement, échelon, situation administrative, ...),
→ remplissez le document « Fiche de mise à jour et d'inscription » pour 2012/2013.
 - bancaires,
→ complétez l'autorisation de prélèvement et joignez un RIB.
- **Radiation du prélèvement automatique** : remplissez et renvoyez le document de modifications éventuelles pour 2012/2013.
- **Démission du syndicat** : remplissez et renvoyez le document de démission ci-joint.
- La cotisation SNETAA-FO est annuelle du 1er septembre au 31 août

CERTIFICAT FISCAL

Le certificat fiscal pour l'année 2012 sera systématiquement envoyé à tout nouvel adhérent à réception de son adhésion. Il comprend les sommes versées en année civile.
Pour les collègues déjà adhérents, il a été adressé par mail en mars 2012.

La cotisation au SNETAA-FO permet une réduction d'impôt égale à 66% du montant de l'adhésion (en totalité dans le cas d'une déduction de frais réels).

SYNDICALISATION

I- Paielement par chèque

Vous pouvez joindre un chèque avec la cotisation globale ou bien répartir celle-ci sur plusieurs chèques qui seront encaissés aux dates que vous nous indiquerez.

II- Informations importantes sur le prélèvement automatique

La renonciation s'effectue sans frais et à tout moment, au choix de l'intéressé.

Le prélèvement automatique est reconduit d'année en année, sauf renonciation explicite par l'intéressé à ce mode de règlement de sa cotisation.

Le dernier versement peut être ajusté en fonction des correctifs à apporter.

Le premier prélèvement automatique a lieu le 04/09/2012 suivi de 9 autres mensualités le 4 de chaque mois.

Au-delà de cette date, un prélèvement le 4 de chaque mois jusqu'en août 2013, réparti en fonction du nombre de mois restants.

Exemple : si j'adhère le 10 février 2013, ma cotisation totale sera prélevée en 6 fois à partir du 4 mars 2013.

Les adhérents 2011/2012 en prélèvement automatique ont leur adhésion **AUTOMATIQUEMENT RECONDUITE (tacite reconduction)** sur la base du tarif de pré-syndicalisation sauf **AVIS CONTRAIRE SIGNALÉ SUR LE DOCUMENT CI-JOINT.**

MISE A JOUR DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement automatique fait l'objet d'une mise à jour annuelle

→ (cf : documents joints en pages 3 et 4 : Fiche de mise à jour et d'inscription 2012/2013 et prélèvement automatique).

Ce document doit être rempli dans les cas suivants :

- modification d'affectation ou de résidence,
- abandon du prélèvement automatique,
- démission du syndicat.
- changement de coordonnées bancaires,
- changement de grade ou d'échelon.

Le tarif de la cotisation sera ajusté à la rentrée 2012 par un relèvement de votre situation de carrière (estimée à l'ancienneté) s'il n'y a pas eu de changements signalés depuis l'ouverture du prélèvement automatique en 2007 ou antérieurement.

En cas de désaccord avec la procédure ci-dessus, veuillez nous adresser une copie du dernier bulletin de salaire ou votre dernier arrêté de promotion et le joindre au document ci-joint.

La cotisation due en fonction des données communiquées sera prélevée par le SNETAA sur la base du barème communiqué ci-joint.

Le SNETAA se réserve la possibilité, sur la base du barème, de modifier la cotisation des adhérents dont la situation de carrière aurait dû être modifiée, sans déclaration de leur part et à partir des éléments de carrière pris en compte par l'administration.

ATTENTION : TOUT PRELEVEMENT ECHU EST DÙ. AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE (Règlement Intérieur du SNETAA).

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS ADHERER

Nom : Prénom :

Académie :

- Demande l'annulation de l'autorisation adressée au SNETAA pour le prélèvement automatique de ma cotisation
- Demande la démission de l'adhésion au syndicat

Date : Signature :

Renvoyer à SNETAA-FO - 74 rue de la Fédération - 75739 PARIS Cedex 15

Cochez ici si vous acceptez de devenir S1 de votre établissement

M. Mme. Melle (rayez les mentions inutiles)

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance : / / Dpt / / /

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse courriel @

Adresse personnelle :

Code postal : / / / / / Ville :

Académie :

Votre situation administrative 2012/2013

Qualité : Titulaire Non-titulaire
 Retraité Stagiaire

En tant que :

PLP CPE CERTIFIÉ/AGRÉGÉ
 Classe Normale Hors Classe

Échelon : **Depuis le :**

Discipline :

Situation particulière :

Votre établissement d'exercice 2012/2013

Lycée - LP Collège - SEGPA EREA
 Autre (Précisez) :

Nom et adresse de l'établissement ou son numéro d'immatriculation :

.....

Localité :

JE CALCULE MA COTISATION : (voir tableau ci-dessous)

Cotisation (en fonction de son grade et de son échelon) : €

AP papier : OUI NON + 10 €
0 €

TOTAL COTISATION : €

* Le montant indiqué des cotisations, comprend la part obligatoire de la carte confédérale et fédérale de 7,10€ + coût du timbre.

* Chaque cotisation payée par Prélèvement Automatique sera majorée de 3,10€ des frais bancaires (frais annuels).

TARIFS METROPOLE :

Certifiés - PLP - CPE		
Ech.	Cotisation classe normale	Cotisation hors-classe
1	169	204
2	169	223
3	169	239
4	178	251
5	186	271
6	194	287
7	204	299
8	215	
9	226	
10	244	
11	260	

Non-titulaires		Cotisations uniques
Indice	Cotisation	Retraités
moins de 450	75	118
de 450 à 500	98	Sans solde
de 500 à 700	121	27
au-delà de 700	144	

Temps partiel : prorata de 60% à 90% du temps de service statutaire

Mi-temps : ½ cotisation

J'accepte de fournir au SNETAA les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNETAA de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 01/01/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNETAA : 74 rue de la Fédération 75739 PARIS CEDEX 15.

En cas de paiement par prélèvement automatique, j'autorise le SNETAA à modifier le montant de ma cotisation sur la base de ma déclaration ci-dessus et du barème ci-joint

J'autorise le SNETAA à utiliser mon adresse e-mail pour tout envoi d'information

En cas d'affectation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna ainsi qu'en DOM-TOM postérieurement à l'envoi de ce document, j'autorise le SNETAA à ajuster ma cotisation en fonction de la cotisation exigée dans ces départements et territoires

DATE ET SIGNATURE

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNE DE LA COTISATION

1 - Remplir soigneusement la demande et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous, datées et signées

2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB). Attention : aucun prélèvement n'est possible sur un compte épargne, livret A, ...

Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement domiciliaire sur simple demande.

1/ DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part.

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITEUR

COMPTE A DEBITER :

Codes

Etablissement

Guichet

Numéro de compte

Clé
RIB

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNETAA-FO
74 rue de la Fédération
75739 PARIS CEDEX 15

 Date et signature :

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

2/ AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai la différence directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
540565

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNETAA-FO
74 rue de la Fédération
75739 PARIS CEDEX 15

COMPTE A DEBITER :

Codes

Etablissement

Guichet

Numéro de compte

Clé
RIB

NOM ET ADRESSE DE LA BANQUE

 Date et signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au SNETAA, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB).

ATTENTION : Le prélèvement automatique s'opère en 10 mensualités de septembre à juin (le 04 de chaque mois).